



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 02004

Numéro SIREN : 423 479 633

Nom ou dénomination : D.C.B INTERNATIONAL

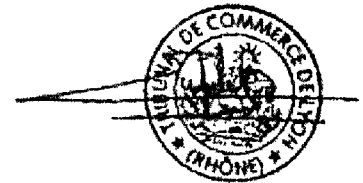
Ce dépôt a été enregistré le 23/03/2016 sous le numéro de dépôt A2016/008956



4710147

Dénomination : D.C.B INTERNATIONAL
Adresse : 113 chemin de Fontanières 69350 la Mulatiere -
FRANCE-
n° de gestion : 1999B02004
n° d'identification : 423 479 633
n° de dépôt : A2016/008956
Date du dépôt : 23/03/2016

Pièce : Décision de gérance du 14/03/2016



4710147

DCB International

SARL au capital de 1 000 000 €

113, chemin de Fontanières

69350 La Mulatière

423 479 633 RCS Lyon

**PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 14 MARS 2016**

L'an deux mil seize,
et le 14 mars,

Didier Caudard-Breille, gérant de la société DCB International, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 000 euros, divisé en 800 parts sociales ;

Après avoir rappelé que suivant acte de délégation de pouvoirs du 19 septembre 2011 il a désigné Monsieur Julien Rollet, demeurant à Francheville (69340) 10 rue de l'Eglise, Directeur Général de la société en vertu de son contrat de travail, comme mandataire spécial aux fins d'engager la société DCB International ainsi que toutes ses filiales, pour la réalisation d'opérations déterminées ;

Ayant pris connaissance de la démission de Monsieur Julien Rollet de ses fonctions de Directeur Général de la société DCB International, par lettre du 6 mars 2016 ;

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Le Gérant révoque purement et simplement la délégation de pouvoirs de Monsieur Julien Rollet avec effet immédiat et, en conséquence, l'acte de délégation de pouvoirs du 19 septembre 2011 est caduc dès ce jour.

DEUXIEME DECISION

Le Gérant donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités requises.

Clôture

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par qui de droit.

Didier Caudard-Breille
Gérant

